

***Vous avez sûrement des projets originaux pour cet été
Un coup de pouce pourrait vous aider à les concrétiser !***

- La période de mi- juin à fin août est une période propice à la mise en place de projets dynamiques.
- La commission vous encourage à mettre sur pied des activités favorisant la participation des 13–18 ans durant cette période.

***C'est pourquoi nous vous proposons de nous faire part de
vos actions projetées pour l'été 2010.***

Ces projets doivent concerner:

- Des actions souples, conçues à l'intention des adolescentes-s s'appuyant sur des réseaux locaux existants ou à développer.
- Elles doivent également se référer aux critères figurant en page 2.

Votre demande doit inclure :

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| • Nom du centre / région TSHM | Nom du projet |
| • Dates et activités prévues | Personne de référence |
| • Apport financier demandé | Ressources humaines demandées |
| • Le budget total de l'activité | Période de déroulement du projet |
| • Public cible | |

De plus nous vous demandons de développer chaque item suivant sur un paragraphe :

- **Le contexte** : dans quelle cadre s'inscrit votre action ?
- **La finalité** : que voulez-vous comme résultat ?
- **Les objectifs** : déclinaison de l'action concrète
- **Les indicateurs** : éléments observables de vérification de l'action.
- **Faisabilité du projet** : risques et obstacles prévisibles. Cette demande doit être validée par le comité du Centre ou par le responsable de secteur.

Vous pouvez nous faire parvenir ces projets

au plus tard le vendredi 26 février 2010.

- La Commission vous informera durant le mois de mars, si votre dossier est incomplet ou s'il ne correspond pas aux critères d'attribution.
- Courant avril, la commission transmettra ses préavis au bureau de la fondation
- Une réponse définitive vous parviendra au plus tard à mi-mai.
- Vous voudrez bien transmettre, fin septembre au plus tard, à la commission une évaluation selon le modèle de la page 3 de ce document.

Tous les documents sont à envoyer à :

alain.mathieu@fase.ch avec copie à fase.secretariat@fase.ch

La commission « ados été »

Pour toute information Alain Mathieu est à votre disposition (078 652 04 82)

Genève, décembre 2009

./.

Critères demandés pour les projets ADOS ETE 2010

**Projets développés à partir des centres et lieux de travail social “ hors murs ” :
l'organisation de ces actions peut se faire en collaboration avec d'autres partenaires.**

- ***Activités :***
Bien adaptées à la tranche d'âge de 13 à 18 ans.
Ces actions peuvent également s'adresser des enfants (10-12 ans) livrés à eux-mêmes dans les quartiers ou à de jeunes adultes côtoyés tout au long de l'année.
- ***Promouvoir la diversité :***
En termes de culture, d'activité et de population.
- ***Promouvoir l'intégration :***
Des actions de proximité favorisant l'intégration dans le tissu social local sont souhaitées.
- ***Favoriser la nouveauté :***
Les projets innovants sont les bienvenus.
- ***Action participative :***
Les jeunes, et dans la mesure du possible, la population des quartiers doivent être les principaux acteurs des projets.
- ***Promotion de la santé***
Intégrer dans les activités proposées une alimentation équilibrée. Favoriser une dimension préventive liée à la consommation de tabac et d'alcool.
- ***Mobilité douce :***
Favoriser l'utilisation des transports collectifs et de la mobilité douce.
- ***Horaires atypiques :***
La commission souhaite un horaire correspondant aux besoins des jeunes, notamment en soirée, le samedi et le dimanche.
- ***Couverture de la période :***
Sauf exception, les actions doivent avoir lieu entre le 15 juin et le 31 août.
A noter qu'une baisse de fréquentation a été observée à la mi-été.
- ***Renouvellement du financement :***
La même action ne sera soutenue que deux ans de suite.
- ***Evaluation :***
Un accent particulier sera porté sur l'évaluation quantitative et qualitative du projet. (Voir fiche page 3)

***La commission ados-été veillera en outre à une bonne couverture du canton.
Conformément aux dispositions de la FASE relative à la prévention "alcool", la
commission n'acceptera pas les projets incluant des consommations alcoolisées.***

La commission ad hoc « ados été » dépend de la FASE. Elle est composée de membres représentatifs des partenaires Mesdames Marie-Rose Charvoz, Béatrice Gisiger et Monsieur Alain Mathieu pour les Communes

- Monsieur Oliver Ischer pour l'Etat,
 - Messieurs Motto Tanaka et Alexandre Ariosa pour la FCLR,
 - Messieurs Seth Van Beck et Henri Louvier pour les professionnels.
 - Monsieur Bernard Saillant pour le Secrétariat général de la FASE
- Coordination : sur mandat de la FASE et de la Délégation à la jeunesse de la Ville de Genève :
- Monsieur Alain Mathieu, adjoint de direction de la Délégation à la jeunesse.